



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

**CRH du 21 février 2014**

**État d'avancement du Plan de Rénovation énergétique de l'Habitat  
au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Le plan de rénovation énergétique de l'Habitat (PREH) a été lancé au niveau national par le **Premier Ministre** à Arras (62) le 19 septembre 2013. Le premier Comité de pilotage régional a été présidé par le **préfet de région** le 18 septembre 2013.

Lors de ce premier COPIL régional, l'objectif pour le Nord-Pas de Calais du plan de rénovation énergétique de l'habitat a été fixé à **50 000 logements rénovés par an d'ici 2017, soit 10 % de l'objectif national**.

Pour y parvenir, a été mis en place un plan d'action en en trois volets :

- I- **enclencher** la **décision** de rénovation chez les particuliers
- II- **financer** la **rénovation**, en apportant des aides ;
- III- **mobiliser** les **professionnels**, pour garantir la qualité des rénovations.

**I- Enclencher la décision de rénovation chez les particuliers**

Le dernier trimestre 2013 a largement été consacré à la mise en place d'un nouveau service public de proximité « rénovation-info-service », aussi appelé « guichet unique ».

Il se compose d'un site internet [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr) et d'un **numéro de téléphone unique: le 0 810 140 240**. Le numéro de téléphone renvoie en réalité vers une plate-forme téléphonique nationale basée à Paris et opérée par l'ADEME. Sa mission est de dispenser les **premières informations** techniques et financières simples au sujet de la rénovation énergétique puis d'orienter immédiatement les particuliers vers un réseau de proximité constitué au niveau régional.

**I-1 La campagne de communication**

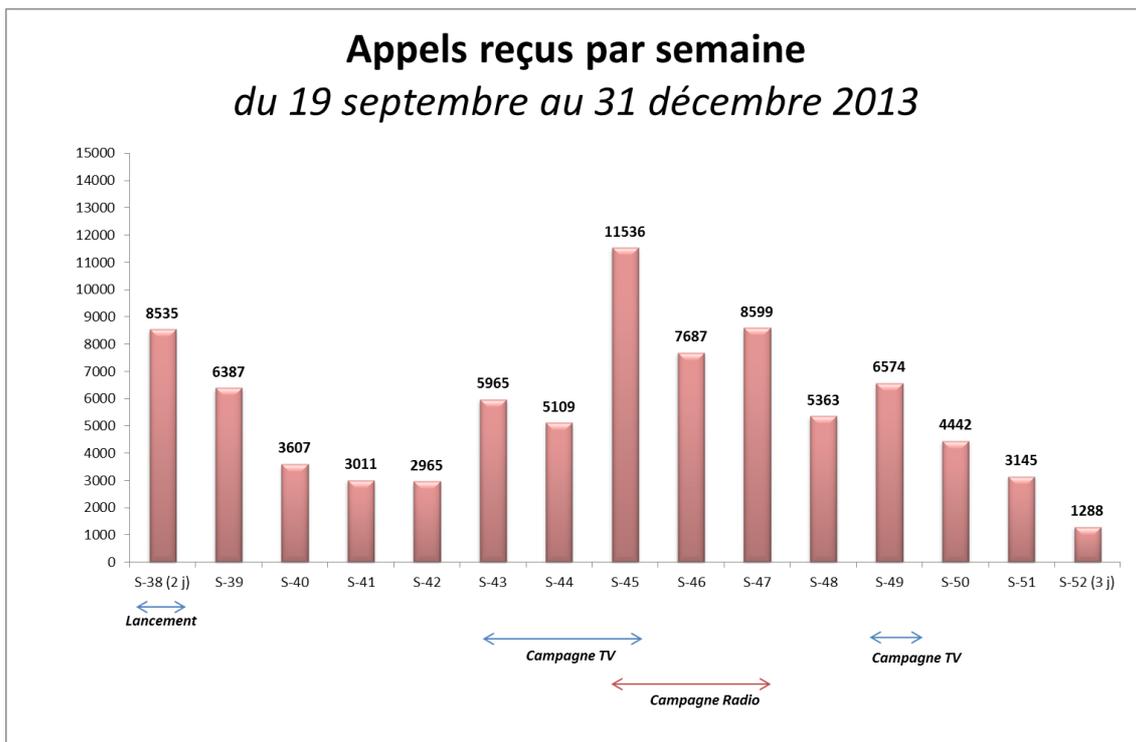
Afin de faire connaître le numéro unique et le site internet, une campagne de communication a été mise en place par la DHUP.

Elle a commencé au lancement du PREH (19 septembre) par une diffusion de kits de communication grand public, à destination des collectivités locales et l'ensemble des opérateurs locaux mobilisés et par une campagne sur internet.

Elle a été amplifiée par une campagne TV, radio et presse lancée le 21 octobre. D'après des sondages, la campagne a touché **44 % des français**.

La campagne a eu un effet largement positif sur l'activité du numéro unique 0 810 140 240. En effet, entre le lancement du PREH et le lancement de la campagne TV-radio-presse, le numéro unique a recensé plus de 22 500 appels soit pratiquement **3 800 appels / semaine**. Après le lancement de la campagne et jusqu'au 22 novembre, le numéro unique a reçu 38 930 appels supplémentaires soit pratiquement **7 800 appels / semaine**. Le numéro unique aura donc reçu plus de 60 000 appels au niveau national.

Quant au site internet, il a été vu plus de 700 000 fois entre le lancement du PREH et fin novembre. La fréquentation du site est passée de **7500 visites / jour** à **21 000 visites / jour** suite au lancement de la campagne.



*Illustration 1: Activité du 0810 140 240 au niveau national*

## I-2 Le réseau de proximité régional

Le réseau de proximité régional **existant** est composé de deux types de point rénovation :

- les points rénovation ANAH destinés à conseiller le public sous plafond de ressources ANAH (et les propriétaires bailleurs intéressés par les aides de l'ANAH)
- les espaces info énergie (EIE) pour les autres publics

A chaque point rénovation est associé une **zone de chalandise**. La définition de cette zone correspond à l'impératif de couvrir tous les territoires par un point d'information ANAH et un EIE. Chaque point rénovation est tenu d'organiser des **permanences téléphoniques** 5 jours sur 7 avec une amplitude horaire suffisante, des **permanences physiques** ainsi que de mettre à disposition des usagers une **adresse postale et mail**.

A noter que ce déploiement territorialisé n'a pu être effectué dans un calendrier extrêmement serré que grâce à un travail partenarial réussi au niveau local entre la DREAL, les DDTMs, l'ADEME et l'ADIL en lien avec le niveau national (DHUP, ADEME, ANAH, ANIL).

Pour les points rénovation ANAH, l'organisation actuelle repose principalement sur les 2 DDTM, les 10 territoires délégataires et 3 collectivités maîtres d'ouvrage d'opérations programmées. Le public non éligible à l'Anah ou non concerné sera orienté vers les EIE. En Nord – Pas de Calais, on compte 26 EIE, de taille et de niveaux différents mais qui assurent une couverture complète (voir carte ci-dessous).

A noter que dans le département du Nord, la plupart des espaces info-énergie sont pilotés par l'ADIL du Nord.

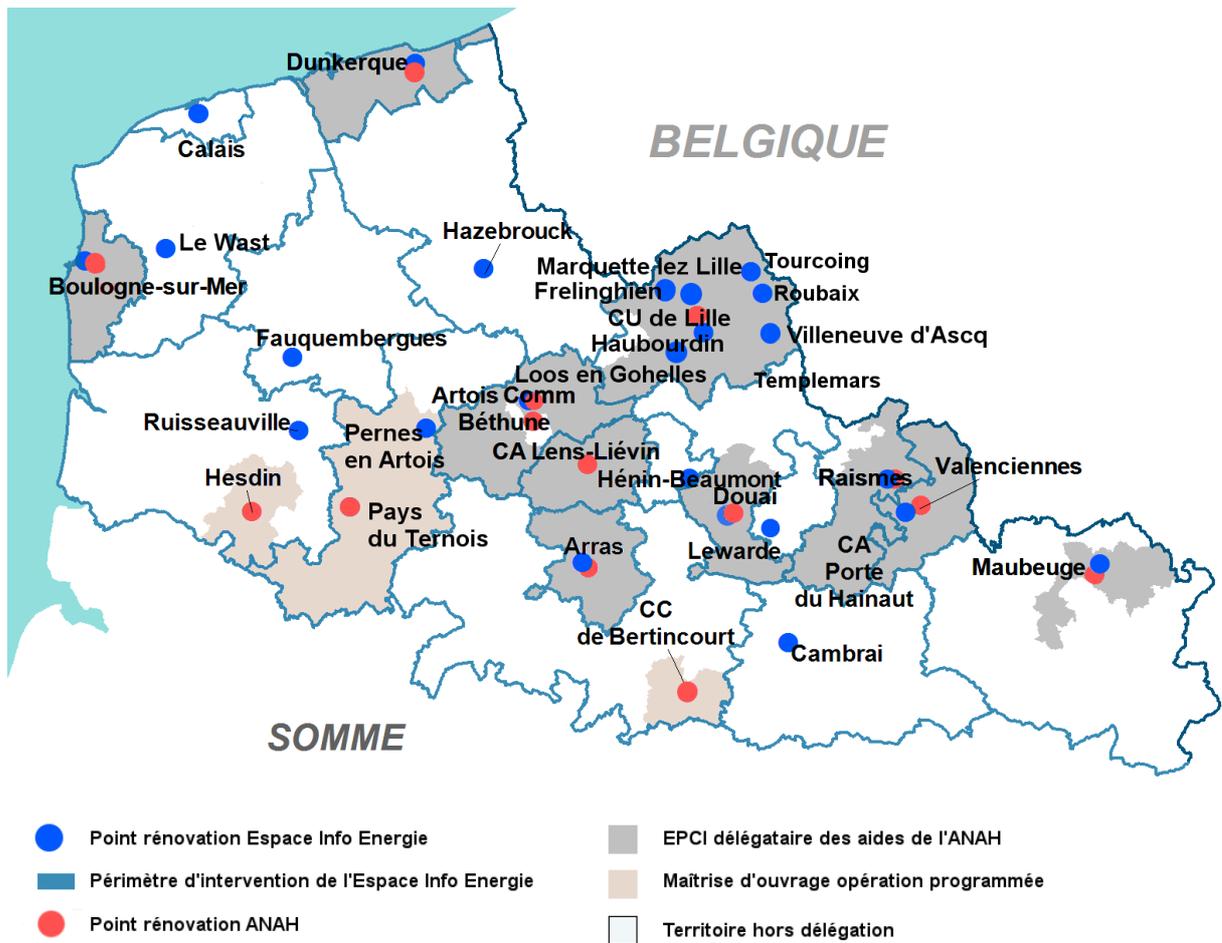
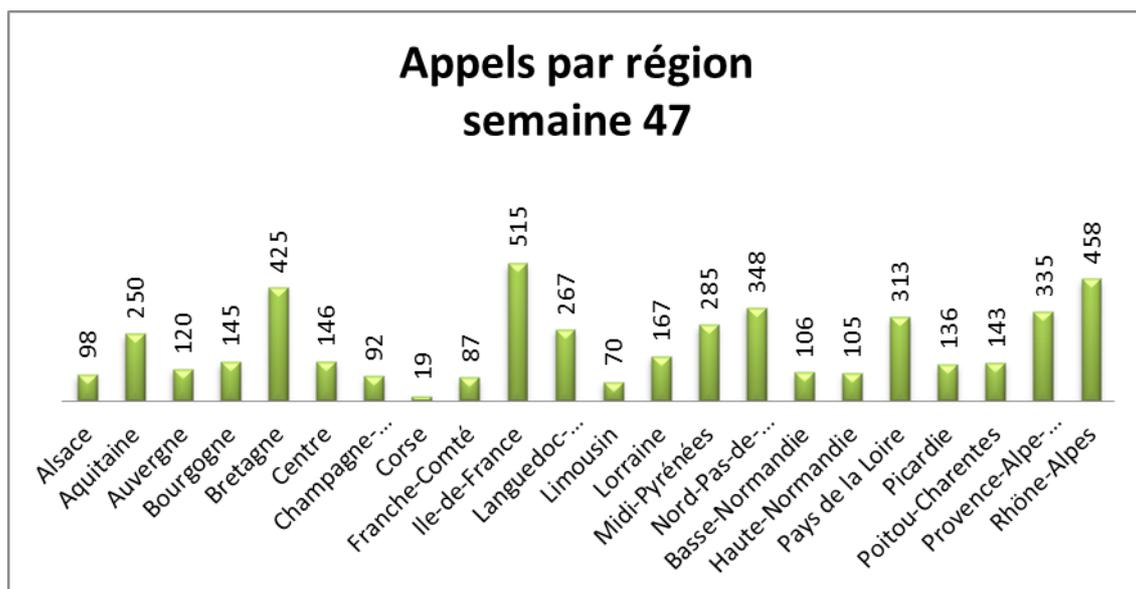
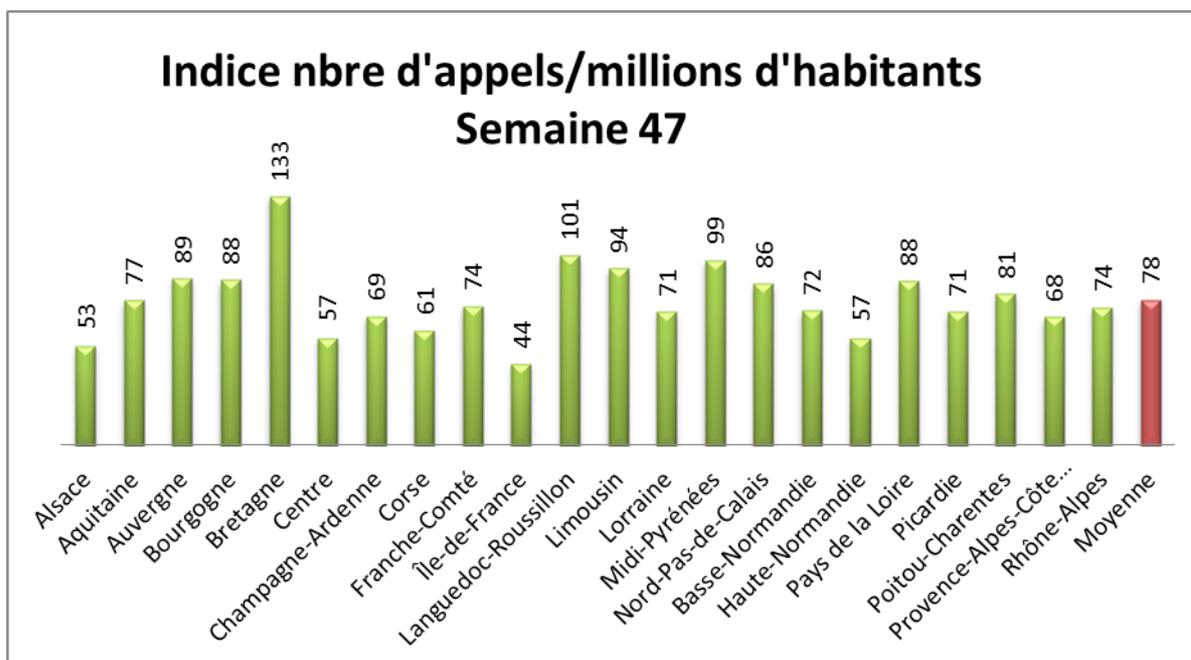


Illustration 2: Territorialisation du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat

En termes de résultat, l'activité du numéro unique en région est importante. En période de campagne, le numéro unique a renvoyé 420 appels par semaine en moyenne vers la région Nord-Pas-de-Calais. Après la fin de la campagne, l'activité a diminué mais reste soutenue comme le montre le graphique suivant (exemple de la semaine 47) :



La région est au 4<sup>e</sup> rang en nombre d'appels et se caractérise par une bonne pénétration puisque si l'on rapporte au nombre d'habitants, la région a un nombre d'appels supérieur à la moyenne



On peut considérer qu'en moyenne, l'activité du numéro unique en région Nord-Pas-de-Calais s'élève à **400 appels par semaine**. Si une telle activité devait se maintenir sur 2014, notamment grâce à une possible relance de la campagne de communication cela correspondrait à **20 000 appels / an**, à comparer à l'objectif de **50 000 rénovations par an** visés d'ici 2017.

En termes de répartition, nous ne disposons pas des chiffres régionaux mais au niveau national, 30 % des appels concernent le public ANAH (et donc 70 % le public au-dessus des plafonds de ressources). En région Nord-Pas-de-Calais, il est cependant probable que ce chiffre soit nettement supérieur puisque plus de la moitié des propriétaires occupant sont en-dessous des plafonds de ressources ANAH.

Toutefois, il convient de relativiser ces chiffres, somme toute relativement faibles, qui ne comptabilisent que l'activité du numéro unique. En effet, les espaces info énergie existaient déjà avant le plan de rénovation énergétique et reçoivent donc de nombreux appels directement sans passer par le numéro unique.

Les 26 espaces info-énergie font état à eux seuls de près de 900 appels par semaine. En revanche, les chiffres des PRIS ANAH ne sont pas connus. Il est toutefois très probable que le nombre d'appels en région dépassent les **1000 appels par semaine**.

Cette première phase du plan à savoir informer/sensibiliser les particuliers semble être un succès. Reste à savoir si les particuliers sensibilisés vont franchir ou non le pas de la rénovation de leur logement.

## **II – Financement de la rénovation :**

Au préalable, il convient de signaler qu'une mesure exhaustive de l'activité de rénovation énergétique n'est pas possible. A titre d'exemple, un propriétaire privé qui choisirait de réhabiliter son habitation sur ses fonds propres ou en effectuant un emprunt classique auprès d'un établissement bancaire ne pourra pas être comptabilisé.

Ceci étant dit, il est toutefois possible de mesurer le nombre de rénovations qui bénéficient d'un financement aidé direct de la part de l'État ou des collectivités

## II – 1 Programme Habiter Mieux

Pour le public ANAH, l'activité du programme Habiter Mieux a considérablement augmenté en 2013, notamment grâce à l'évolution des plafonds de ressource en juin 2013. Ainsi, ce sont environ **1317 logements de propriétaires occupants** et **97 logements de propriétaires bailleurs** soit 1414 logements qui ont été aidés.

Par ailleurs en 2013, **1940 logements de la SOGINORPA** ont été réhabilités grâce à l'ANAH, avec un volet énergétique.

Pour mémoire, le programme Habiter Mieux de l'ANAH s'adresse aux propriétaires occupants « modestes » et « très modestes » (selon une grille fonction de leurs revenus et de la taille du ménage), aux propriétaires bailleurs et aux syndicats de copropriétés en difficulté et vise à lutter contre la précarité énergétique.

Aux propriétaires occupants, il permet de cumuler différents types d'aides pour la rénovation énergétique :

- une prime forfaitaire (dite « prime FART » car alimentée par le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique) de 3 000€ conditionnée à un gain énergétique d'au moins 25 %

A noter que cette prime est directement apportée par le **Grand Emprunt (PIA)**

- une subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) représentant 35 ou 50 % (si ménage « très modeste ») du montant total des travaux (dans la limite de 20 000€) ;

- une aide complémentaire accordée par une collectivité. En contrepartie, l'aide Habiter Mieux est augmentée du même montant, dans la limite de 500 € soit 1 000€ au total.

Aux propriétaires bailleurs, sous réserve de se limiter à un loyer plafond, et d'engager des travaux permettant une amélioration énergétique de 35 % minimum, Habiter Mieux permet de cumuler :

- une prime forfaitaire de 2 000€ conditionnée à un gain énergétique d'au moins 35 % ;

- une subvention de l'ANAH représentant 25 % du montant total des travaux (dans la limite de 60 000€) ;

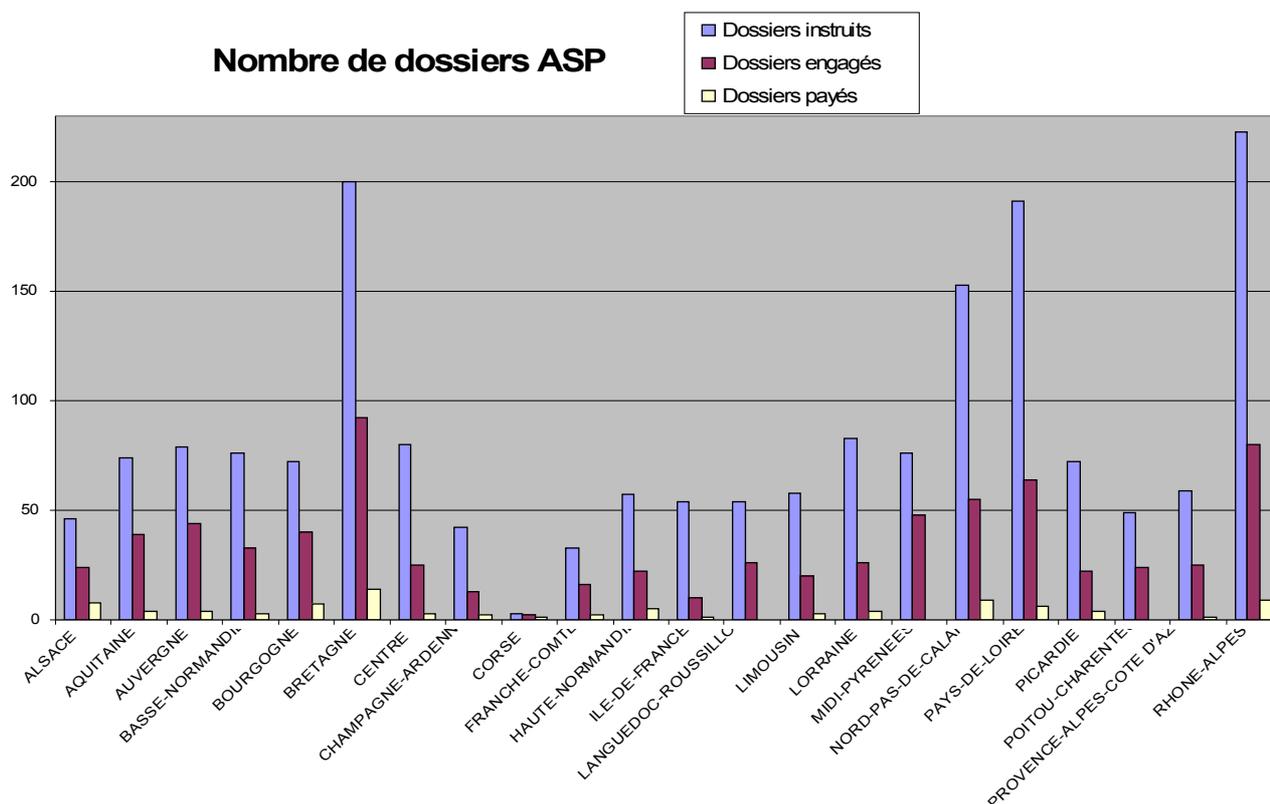
### II-2 Prime de 1350€

Officialisée par la Convention du 19 août 2013 entre l'État et l'Agence de services et de paiement (ASP) relative au programme d'investissements d'avenir, une « prime exceptionnelle » de 1350€ est accordée sous forme d'aide directe en contrepartie de la réalisation de travaux de rénovation lourds (bouquet de travaux éligibles au Crédit d'impôt développement durable).

Elle concerne les propriétaires occupants ayant des revenus intermédiaires (« classes moyennes ») : revenu fiscal de référence inférieur à 25 000€ pour une personne seule, 35 000€ pour un couple sans enfants et 50 000€ pour un couple avec 4 enfants. A noter toutefois que cette prime n'est pas cumulable avec les aides de l'ANAH.

Les dossiers sont instruits par l'Agence de Services et de Paiement et des premières statistiques régionalisées à début décembre sont disponibles :

## Nombre de dossiers ASP



On constate ainsi qu'en région Nord-Pas-de-Calais, si plus de 150 dossiers ont été instruits pour délivrer la prime, seuls **50 dossiers font l'objet d'une suite favorable et seulement une dizaine de primes ont effectivement été distribuées**. En effet, il y a un taux de rejet des dossiers très important par non respect de l'obligation de réaliser un « bouquet de travaux » (au moins de type de travaux différents).

### II-3 Rénovation du parc public

La rénovation du parc public fait l'objet de plusieurs types de financement.

La dernière programmation du FEDER 2007-2013 pour la rénovation de logements HLM est prévue début 2014. Au final, 7000 logements du parc public seront rénovés sur le plan thermique, avec notamment **30 M€ de crédits FEDER**, et un gain énergétique de 70 % en moyenne. Et une procédure d'évaluation technique a été lancée.

A noter que la prochaine génération de fonds FEDER envisage de dédier une enveloppe similaire équivalente voire supérieure à la rénovation énergétique mais répartie différemment (avec sans doute un soutien à la rénovation du parc privé via l'opérateur de tiers-financement du Conseil Régional).

Les logements sociaux peuvent également bénéficier pour être réhabilités d'un éco-prêt logement social (éco-PLS). A l'heure actuelle il est difficile d'obtenir un suivi performant des réhabilitations du parc public par ce canal, aussi il est programmé pour 2014 le rapatriement dans le système de données SPLS (dossier unique pour la construction et la réhabilitation HLM) de tous les éco-PLS.

Nous disposons toutefois pour l'année 2013 d'un bilan au 31 décembre 2013 qui fait état d'éco-PLS accordés pour 1830 logements. Parmi ces 1830 logements, environ la moitié ont bénéficié d'un soutien par les fonds FEDER. Par ailleurs ces chiffres sont provisoires et demandent à être confirmés.

## **II.4 Bilan**

-1414 propriétaires occupants modestes ont été aidés dans la rénovation énergétique de leur logement par l'ANAH (Programme Habiter Mieux) ;

-50 propriétaires occupants aux revenus intermédiaires vont être aidés grâce à la nouvelle prime de 1350€ mise en place en septembre 2013 ;

-1830 logements HLM ont été réhabilités grâce à un éco-prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations et grâce aux fonds FEDER 2007-2013 ;

-1940 logements de la SOGINORPA ont été réhabilités grâce aux aides de l'ANAH

-1800 prêts Eco-PTZ ont été accordés

Plusieurs milliers de foyers ont bénéficié de Crédits d'Impôt Développement Durable pour des rénovations énergétiques menées en 2012.

### **III – Mobilisation des professionnels :**

Si le plan de rénovation énergétique de l'habitat prévoit un important travail sur la « demande » (enclencher la décision de rénovation, financer la rénovation), il comporte également un volet sur le développement de l' « offre » de rénovation.

Développer l'offre de rénovation, en qualité et en quantité, passe par une mobilisation des professionnels du bâtiment et de la construction. A cet effet, un Comité des Professionnels de la construction a été réuni par la DREAL le 7 octobre 2013.

Cette première réunion, qui a rassemblé environ 60 acteurs de la construction et du bâtiment a permis d'identifier les principaux enjeux et les principales difficultés rencontrés par les professionnels. Il a alors été décidé d'organiser trois groupes de travail distincts pour traiter ces sujets. Chaque groupe de travail est piloté par deux professionnels de la construction (avec l'appui logistique et technique de la DREAL).

Une fois que les groupes de travail auront abouti, le Comité des Professionnels a vocation à se réunir une nouvelle fois en formation plénière et, s'appuyant sur les résultats obtenus par les groupes de travail, à proposer des solutions opérationnelles au Comité de Pilotage du PREH, présidé par le préfet de région.

Les trois groupes de travail, dont les réunions sont prévues courant janvier, sont les suivants :

#### **GT n°1**

**Co-pilotes :** Jean-François DIDIER (CER) + 1 représentant entreprise Bâtiment (EGF-BTP)

#### **Thèmes abordés :**

- 1- Financement de la rénovation énergétique, situation financière des entreprises
- 2- Les coûts de la rénovation
- 3- Copropriétés

#### **GT n°2**

**Co-pilotes :** Philippe REMIGNON (Vilogia) + Frédéric LAROCHE (Cluster Ekvation)

#### **Thèmes abordés :**

- 1- L'organisation des entreprises pour une offre groupée
- 2- Techniques de la réhabilitation et innovations durables
- 3- Contrôle - Évaluation- Amiante

#### **GT n°3**

**Co-pilotes :** Jean-François DIDIER (CER) + Pascal LALAU (CAPEB 62)

#### **Thème abordé :**

La formation et la qualification. En particulier sera traité le sujet du FEEBAT (Formation aux économies d'énergie dans le bâtiment), dispositif financé à moitié par les certificats d'économie d'énergie et à moitié par la profession.

Sera également traité le thème sensible de l'éco-conditionnalité des aides publiques (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014, les particuliers devront faire appel à des professionnels « Reconnus Garant de l'Environnement » afin de pouvoir bénéficier des aides à la rénovation).

#### **IV – Rapprochement avec le Conseil Régional sur le sujet de la rénovation énergétique**

État et Conseil Régional ont toujours partagé les enjeux en termes de rénovation énergétique, en témoigne la signature d'un partenariat entre l'État et la Région en décembre 2012 pour favoriser la diffusion de la méthode d'audit énergétique développée par le Conseil Régional dans le cadre du programme Habiter Mieux, piloté par l'État.

L'initiative portée par le Conseil Régional, appelée « Plan 100 000 logements », prend toutefois de l'ampleur : après avoir développé une méthode d'audit environnemental et énergétique, conclu des partenariats avec des collectivités locales et bientôt avec des réseaux bancaires, le Conseil Régional a délibéré en novembre en faveur de la création d'un opérateur de tiers-financement. Le Conseil régional vise à terme la réhabilitation de 12 500 logements par an.

Le plan du Conseil Régional a à ce titre été désigné comme un des lauréats 2013 (prix « Région ») de l'appel à projets « Initiatives Locales pour la rénovation énergétique » lancé par le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.

Le Conseil Régional a souhaité profiter de l'opportunité du déploiement du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat pour rapprocher encore un peu plus les initiatives menées par la Région (plan 100 000 logements) selon les principes suivant :

1) Constat partagé de l'importance de l'enjeu rénovation énergétique en région NPDC et donc de l'intérêt commun de développer des synergies entre Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat et Plan 100 000 logements.

**Un comité de liaison entre Etat-Région est institué entre le PREH et la Plan 100 000 logements**

2) **Publication d'une "lettre de la rénovation énergétique" commune** décrivant le programme d'action en faveur de la rénovation énergétique mené par l'Etat et le Conseil Régional et de son état d'avancement.